

## Un suivi efficace, une information claire.

La phase inter-académique du Mouvement National à Gestion Déconcentrée 2014 (MNGD) a débuté. Il s'agit d'une étape importante et souvent délicate autant pour les personnels qui doivent obligatoirement y participer -stagiaires, collègues affectés à titre provisoire ou désireux de réintégrer un poste...- que pour ceux qui souhaitent changer d'académie dans le cadre de l'exercice de leur droit légitime à mobilité, mis à mal notamment, ces dernières années, par les suppressions massives de postes.

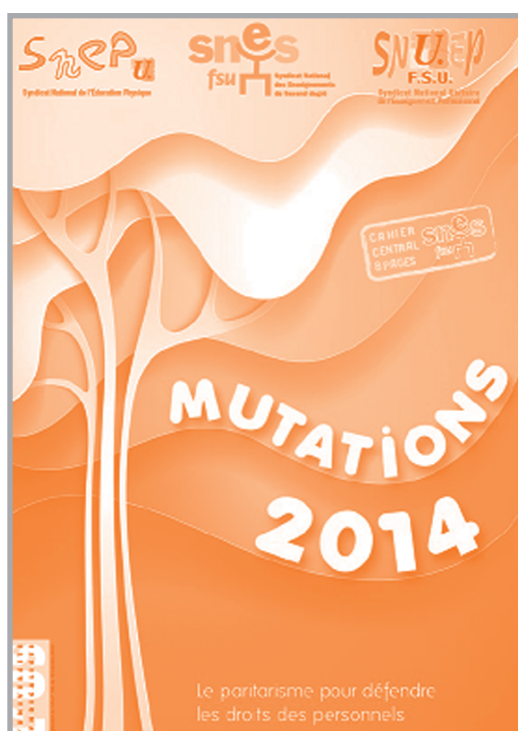
Comme chaque année et pour que chaque candidat à mutation puisse arrêter les choix qui correspondent au plus près à sa situation personnelle et administrative, le SNES-FSU est en première ligne : vous pourrez ainsi vous appuyer sur les publications habituelles, notamment l'US spécial «Mutations 2014» et la rubrique correspondante du site national [www.snes.edu](http://www.snes.edu) ou, sur un plan plus personnalisé et académique, solliciter les représentants élus des personnels dans le cadre des permanences et des rencontres mises en place à l'occasion de cette première phase du mouvement (cf. verso du présent bulletin).

Pour autant, le SNES n'a pas attendu le début de la campagne de mutations pour agir en faveur des personnels, en termes de carrière notamment. Les groupes de travail «Métier» mis en place dans notre ministère font l'objet d'une attention toute particulière et, la semaine dernière, le rapport du conseiller d'État Bernard Pêcheur, qui remet sur le métier la question des salaires dans la Fonction Publique en interrogeant ces deux dogmes que sont le gel du point d'indice et la personnalisation de la rémunération, est venu à point nommé appuyer le courrier adressé au rectorat par la section académique. Nous y demandons que les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) relatives à l'avancement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation aient lieu en décembre à l'instar

des années précédentes et non en janvier comme programmé : quand on sait que les salaires sont gelés depuis 4 ans, que par conséquent l'avancement d'échelon et l'accès à la hors-classe sont les seules perspectives d'augmentation et que ces CAPA ont été maintenues dans le calendrier du 1er trimestre pour certaines catégories : personnels de direction et de l'enseignement privé, ce mois de décalage qui retarderait d'autant la date d'effet des promotions susciterait sans nul doute l'incompréhension.

Pour le Secrétariat académique du SNES-FSU de Besançon,

Sandrine RAYOT



### SOMMAIRE

page 1  
• Édito

page 2  
• MNGD

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPÉRATIONS DU MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE

Judi 14 novembre 2013, 12 heures	<b>Ouverture du serveur.</b> Saisie des demandes de mutations, y compris sur postes spécifiques nationaux.
Mardi 3 décembre 2013, 12 heures	<b>Fermeture du serveur.</b> Date limite de dépôt de demande des dossiers médicaux au titre du handicap.* Retour des dossiers papiers postes spécifiques nationaux (SPEN).
Mardi 3 décembre 2013 après-midi	<b>Envoi de confirmation</b> de demande aux intéressés.
Vendredi 13 décembre 2013	<b>Retour des confirmations</b> de demande au rectorat.
Du 10 au 17 janvier puis du 22 au 27 janvier 2014	<b>Affichage des barèmes sur SIAM.</b> Vous pouvez contester en cas de désaccord. Courrier adressé à la DPE. Nous en adresser le double.
Les 20 et 21 janvier 2014	Groupes de travail de vérifications des barèmes.
Du 5 au 13 mars 2014	<b>Affectations des enseignants/CPE/COP</b> dans les académies (FPMN ou CAPN)

\* Les bonifications concernant les personnels ayant une RQTH ayant été modifiées, il faudra joindre l'avis de RQTH à la confirmation de demande de mutation pour pouvoir bénéficier de l'une ou l'autre de ces bonifications (voir la page relative aux bonifications à titre médical de l'US spécial «Mutations 2014»)

### ACCUEIL ET PERMANENCES :

**Certifiés, agrégés, CPE, COP, contactez le SNES-FSU :** permanence tous les après-midi de 14h à 18h du lundi au vendredi.

- **Dans les locaux du SNES** - 19 avenue Édouard Droz - Besançon (en face du Parc Micaud, près de la gare de Besançon - Mouillère).
- **Téléphone :** 03.81.47.47.90
- **E-mail :** [s3bes@snes.edu](mailto:s3bes@snes.edu)

**Site internet :** [www.besancon.snes.edu](http://www.besancon.snes.edu)

**Permanences spéciales fonctionnaires stagiaires :**

**Des commissaires paritaires du SNES-FSU seront présents sur les quatre sites de formation le mercredi 20 novembre (Besançon et Lons) et le mercredi 27 novembre (Vesoul et Belfort) entre 12h30 et 14h.**

### COMMENT SAISIR SA DEMANDE DE MUTATION ?

- Saisie des vœux sur SIAM accessible uniquement par l'outil de gestion internet I-PROF : <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>
  - Saisie des vœux entre le 14 novembre et le 3 décembre 2013.
  - Il est possible de saisir jusqu'à 31 vœux.
  - Pour les personnels devant absolument obtenir une affectation (stagiaires, titulaires dont le détachement arrive à terme ou affectés à titre provisoire...) et n'obtenant pas satisfaction, le rectorat procèdera à une affectation en extension : le logiciel va chercher à affecter le candidat à partir du premier vœu formulé en suivant un ordre nationalement défini.
- En parallèle au mouvement inter-académique a lieu le mouvement spécifique national (SPEN), pour des postes requérant des compétences particulières.

**Le ministère a mis en place un numéro spécial pour conseiller les collègues. L'expérience des années précédentes montre qu'il n'est pas inutile de nous contacter en parallèle.**

### FORMULAIRE DE CONFIRMATION DE DEMANDE

Il doit être édité dans votre établissement d'exercice. Certains collègues en situation particulière (congé maternité par exemple) recevront leur formulaire de confirmation à leur domicile. Il doit être retourné à votre chef d'établissement pour **le vendredi 14 décembre 2013.**

**ATTENTION : N'oubliez pas de joindre au formulaire toutes les pièces justificatives : l'administration n'est pas tenue de vous les réclamer et leur absence entraînera la perte des bonifications escomptées.**

### FICHE SYNDICALE

Vous la trouverez dans le supplément à l'US 735 du 19 octobre 2013 ou en ligne sur nos sites internet. C'est pour nous un outil indispensable ; c'est pour vous une garantie. Cette fiche nous permet lors des groupes de travail académique de vérifier vœux et barèmes, de faire rectifier les erreurs... Si

les renseignements demandés sur la fiche ne vous paraissent pas suffisants, n'hésitez pas à joindre un courrier. Renvoyez votre fiche à votre section académique et joignez-y toutes les pièces justificatives que vous adresserez au rectorat.

### Message de votre S3



<http://www.snes.edu/>

Bulletin académique - SNES - BESANÇON  
ISSN 0399 774x - CPPAP 0915 S 05578 - 19 av. Droz - 25000 Besançon  
DISPENSÉ DE TIMBRAGE BESANÇON CTC  
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE  
DÉPOSÉ LE 15/11/13

